

## SOMMAIRE

À l'occasion du Sommet de Johannesburg, le gouvernement québécois s'engagea à créer un contexte propice à l'intégration du concept de développement durable dans ses opérations. Une vaste consultation publique mena, quelques mois plus tard, à l'adoption de la loi 118 sur le développement durable. À l'intérieur de ses éléments constitutifs, la loi prévoit la création d'une stratégie de développement durable au cours de la première année suivant son adoption. Cette stratégie obligera plus de 200 organismes gouvernementaux à rendre public les actions et interventions qu'ils entendent réaliser pour respecter les objectifs de la stratégie. Faisant partie des organismes visés par la stratégie, la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) a l'intention de créer sa propre stratégie de développement durable afin d'orienter ses actions.

Le présent document est dirigé en fonction de la création de la stratégie de développement durable de la SÉPAQ. Les analyses effectuées permettent de proposer des recommandations qui orienteront les actions de la SÉPAQ dans le processus. Pour ce faire trois analyses majeures sont utilisées : comparaison des cadres de gestion en développement durable d'organismes gestionnaires de parcs et d'organisations québécoises; présentation d'outils de gestion en développement durable; diagnostic des opérations de la SÉPAQ et de ses outils de gestion.

La comparaison des cadres de gestion en développement durable par des organisations gestionnaires de parcs nationaux est le point de départ du document. Celle-ci permet de découvrir qu'une seule situation est identique à celle de la SÉPAQ et qu'il s'agit de l'Agence Parcs Canada qui a développé sa propre stratégie de développement durable. Le Manitoba est un des seuls États à avoir créé une loi sur le développement durable alors que la Saskatchewan, le Western Australia et le Royaume-Uni ont élaboré une stratégie de développement durable pour l'ensemble de leurs opérations gouvernementales. Très peu d'organismes gestionnaires de parcs à travers le monde ont créé des stratégies de développement durable. La SÉPAQ pourra certainement s'inspirer de l'expérience de l'Agence Parcs Canada mais elle devra faire preuve de leadership et de créativité.

L'analyse des expériences vécues en développement durable par Hydro-Québec, la Ville de Montréal et l'Université de Sherbrooke complète le premier volet de ce travail et permet de souligner la grande disparité entre les trois structures à l'étude. En effet, Hydro-Québec a choisi de centrer son plan stratégique sur le développement durable et de développer de façon distincte un plan d'action en développement durable. La Ville de Montréal a créé une stratégie en développement durable assortie d'un plan d'action alors que l'Université de Sherbrooke a préféré fonctionner avec une politique et un plan d'action échelonné sur trois ans. La diversité des cadres de gestion analysés démontre à quel point il sera important pour la SÉPAQ d'adapter sa stratégie à sa propre réalité.

Malgré la très récente prolifération des cadres de gestion en développement durable, il existe un nombre important d'outils pouvant servir à leur intégration. La troisième section du document recense les plus importantes certifications de systèmes de gestion, d'outils et de produits. Les systèmes de gestion *OHSAS 18001* destinés à la santé et à la sécurité ainsi qu'*ISO 14001* pour l'environnement pourront servir d'inspiration à la SÉPAQ pour guider ses opérations. Quant aux certifications du *Global Report Initiative* pour la structuration de rapport de développement durable et du programme *Leadership in energy and environmental design* pour la rénovation et la construction, ils constituent très certainement des points d'intérêt pour la SÉPAQ. Les certifications de produits comme le *Forest Stewardship Council* et le programme *Choix environnemental* seront également à envisager pour la politique d'achat ou d'approvisionnement responsable.

La quatrième section du document présente le diagnostic des opérations de la SÉPAQ et recense les principaux cadres et outils de gestion utilisés par l'organisme. Le rapport annuel 2005-2006 et le plan stratégique 2007-2011 sont parmi les éléments présentés à l'analyse. Ils permettent de souligner l'importance accordée aux questions environnementales, sociales et économiques par l'organisme. Ceci laisse croire que la création de la stratégie de développement durable sera fortement inspirée des opérations déjà en place.

Enfin, les analyses, comparaisons et présentations subséquentes permettent de recommander à la SÉPAQ la création d'une stratégie de développement durable bâtie autour de cinq orientations générales : environnement; santé et sécurité; communautés; ressources humaines et gouvernance. Ces orientations sont complétées de 15 objectifs généraux se décomposant en 20 objectifs spécifiques qui eux-mêmes forment les grandes lignes du plan d'action contenant 53 actions. Ces actions pourront être réalisées en deux phases selon la priorisation des objectifs généraux effectuée à la section 5.1.4. La stratégie proposée s'échelonne sur une période de 5 ans